



Règlement par chèque, espèces ou carte bancaire (au siège)  
Inscription et remise des dossiers au secrétariat du club  
*1 bd de la Pugette, 13009 Marseille*

**INFOS : manonscoathle@gmail.com / 04 91 75 24 24**

## **RÈGLEMENT INTERIEUR DU STAGE ORGANISÉ PAR LA SCO STE MARGUERITE**

- Le stage organisé doit permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.
- L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.
- Le programme de stage est fixé par le responsable technique en liaison avec les entraîneurs.
- Le respect mutuel entre athlètes et cadres ainsi que le personnel du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment :
  - être ponctuel,
  - ne pas dégrader les lieux d'entraînement et le matériel.
- La récupération doit avoir une grande place au cours du stage afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, l'hygiène, les soins et le respect d'une diététique élémentaire.
- Le non respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité ou à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par la section athlétisme.
- Tout manquement à ces règles de base de bonne conduite sportive, entrainera une exclusion, et un appel aux responsables légaux.

**Signature de l'athlète**  
(des parents ou du représentant  
légal si l'enfant est mineur)